

Comment les salariés et les militants syndicaux s'adaptent-ils à l'état d'urgence sanitaire ? Il y a ceux qui travaillent depuis chez eux, ceux qui sont tenus de se présenter à l'usine ou dans leur entreprise... Chaque jour, la NVO vous raconte le quotidien des travailleurs à l'heure du Covid-19.

À LIRE ET PARTAGER CETTE SEMAINE SUR NVO.FR

■ [L'absurdité de la fermeture de Peters Surgical ravivée par le Covid-19](#)

30 avril 2020 | Par Elsa Sabado

Peters Surgical veut fermer son site de production de matériels médicaux de Bobigny, mettant 60 salariés au chômage. Pourtant, avec la crise du Covid, l'usine a fait la preuve de son utilité, tournant à plein régime pour produire des sondes Motin, indispensables aux services de réanimation et impossibles à se procurer en Inde. La CGT en appelle à l'intervention de l'État.

► [Lire la suite](#)

■ [Reconnaissance du Covid-19 en maladie professionnelle : « Discriminatoire »](#)

29 avril 2020 | Par Patrick Chesnet

En annonçant à l'Assemblée nationale, mardi 21 avril, la « reconnaissance automatique comme maladie professionnelle avec indemnisation en cas d'incapacité temporaire ou permanente » pour les soignants contaminés par le Covid-19, le ministre de la Santé, Olivier Véran a jeté un sacré pavé dans la mare.

► [Lire la suite](#)

■ [Déconfinement : Édouard Philippe n'a pas convaincu les syndicats](#)

28 avril 2020 | Par Frédéric Dayan

Confinés, mais devant leurs postes de télévision, les dirigeants syndicaux ont écouté le Premier ministre ce mardi 28 avril. Et ils n'y ont pas trouvé les réponses aux questions qu'ils posent depuis plusieurs semaines, tant pour ceux qui continuent à travailler que pour ceux qui devront reprendre le chemin du travail, de l'école à partir du 11 mai.

► [Lire la suite](#)

■ [Renault-Flins reprend, dans l'insécurité...](#)

28 avril 2020 | Par Patrick Chesnet

Alors que le site de fabrication de la Zoé de Renault, dans les Yvelines, rouvre, partiellement, ses portes, les salariés craignent que les conditions de leur sécurité ne soient pas garanties. Non sans raison.

► [Lire la suite](#)

■ [Le télétravail, ça ne s'improvise pas](#)

28 avril 2020 | Par Ludovic Finez

On estime à 7,5 millions le nombre de Français actuellement en télétravail, dont 45% seulement arrivent à s'isoler toute la journée et 44% sont en « détresse psychologique » selon un sondage OpinionWay. L'Île-de-France, où le secteur tertiaire représente près de 90% des emplois, est particulièrement concernée.

► [Lire la suite](#)

■ [Les syndicats des capitales face au coronavirus](#)

28 avril 2020 | Par Patrick Chesnet

Confrontés brutalement à la présence du coronavirus et à l'arrêt tout aussi soudain de la plupart des activités économiques non essentielles dans leurs pays respectifs, les syndicats des capitales font face...

► [Lire la suite](#)

■ **[INFOGRAPHIE] Coronavirus : l'activité partielle facilitée et aménagée**

24 avril 2020 | Par Marie Alaman et Mélanie Carles

Le coronavirus contraint nombre d'entreprises à mettre en activité partielle leurs salariés. Comment ceux-ci sont-ils indemnisés ? Pendant combien de temps ?

► [Lire la suite](#)

■ **[INFOGRAPHIE] Télétravail en confinement, des risques pour la santé**

27 avril 2020 | Par Marie Alaman et Mélanie Carles

Mis en place dans l'urgence et dans un contexte anxiogène, le télétravail est aujourd'hui source de stress pour de nombreux salariés. Mesures de prévention, organisation du travail, droit à la déconnexion...

► [Lire la suite](#)

■ **Élections suspendues : quelles incidences sur les mandats ?**

29 avril 2020 | Par Laurent Milet

Quels sont les effets de la suspension de tous les processus électoraux en cours ou à venir dans les entreprises sur les mandats en cours ?

► [Lire la suite](#)

Coronavirus et activité partielle

Dans quels cas l'entreprise peut-elle recourir à l'activité partielle ?

L'entreprise est visée par un arrêté de fermeture



Baisse d'activité ou difficultés d'approvisionnement



Impossibilité de mettre en place des mesures de prévention pour protéger les salariés



Tous les salariés peuvent-ils en bénéficier ?

OUI



- Salariés en CDI, CDD
- CDI intérimaires
- Salariés en forfait jours ou heures
- VRP
- Employés à domicile
- Assistantes maternelles
- Salariés d'une entreprise étrangère travaillant en France...

Quel est le montant de l'indemnité ?

70%
du salaire brut
soit
84%
du salaire net

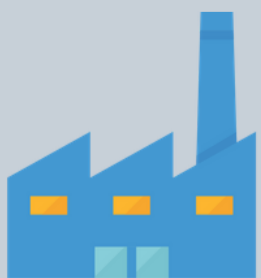
Le salaire brut pris en compte est celui qui sert d'assiette de calcul pour l'indemnité de congés payés

Si le salarié perçoit une rémunération mensuelle inférieure au **SMIC**

Il reçoit une **allocation supplémentaire** lui permettant de percevoir l'équivalent du **SMIC**

Que doit verser l'employeur ?

Si l'activité partielle n'est pas à temps plein



Il doit rémunérer à **100%** les heures travaillées

Il verse la **rémunération**
(heures chômées + heures travaillées)



À la date normale de paie

Il peut aussi décider de majorer l'indemnisation



Par exemple: indemniser à hauteur de **100%** du salaire habituel

Télétravail, santé et sécurité



En télétravail, l'employeur DOIT continuer à préserver la santé et la sécurité de ses salariés

Que doit garantir l'employeur ?

Une charge de travail adaptée



Tenir compte des conditions de confinement

Un contact régulier



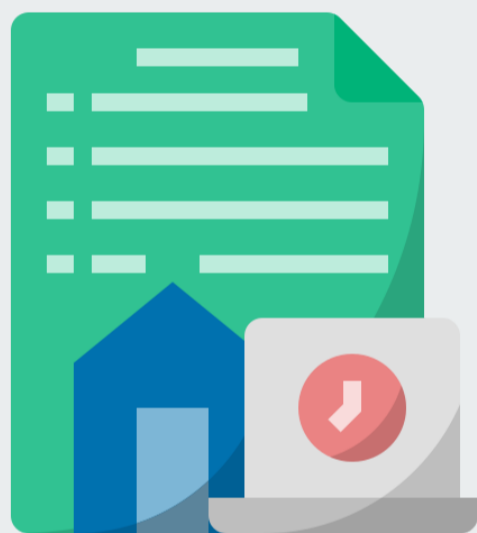
Webconférences, mails, appels téléphoniques...

Une assistance numérique



En cas de besoin une aide doit être fournie

Quel rythme de travail ?



Essayer de garder les mêmes horaires

Respecter les durées maximales de travail et les temps de repos

S'octroyer des pauses régulières

Ne pas oublier le droit à la déconnexion

Ne pas répondre aux mails, messages et appels en dehors des heures de travail

Veiller à la charge mentale et l'équilibre vie personnelle/vie professionnelle



Le rôle essentiel des IRP



- Les représentants du personnel doivent pouvoir garder un lien avec les télétravailleurs
- Si l'employeur refuse ou entrave ce lien, il engage lourdement sa responsabilité